

# **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021**

**Membres présents** : Mmes et MM. Christophe HECKMANN, Claire CARRARO, Fabien ACKER adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michel FILLIGER, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Michel MATHES, Valérie MEJSNEROWSKI, Alfred RINCKEL, Sabine STRAUB, Cathy WAGNER.

**Membres excusés** :

Mme Anne MATTER, donne procuration à M. Christophe HECKMANN

Mme Anne ZYTO donne procuration à M. Fabien ACKER

Mme Suzy GENTHON donne procuration à Mme Claire CARRARO

Mme Michèle CECCHINI donne procuration à M. Guy ALBOUI

Mme Isabelle MULLER donne procuration à Mme Béatrice HOELTZEL

Mme Lucienne HAAS donne procuration à M. Christian KLIPFEL

M. Dominique STOHR donne procuration à M. Christophe SCHIMPF

M. Rudy RENCKERT donne procuration à Mme Valérie MEJSNEROWSKI

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 5 JUILLET 2021 a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel le mardi 29 juin 2021, avec comme ordre du jour :

**Ordre du jour** :

**1. COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2021
- Réunions, rencontres et manifestations

**2. AFFAIRES GENERALES**

- Organisation du 13 juillet
- Organisation de la Kirwe

**3. AFFAIRES FINANCIERES**

- Fixation des tarifs de la Saline pour la saison 2021-2022
- Fixation des tarifs de la Kirwe 2021
- Fixation des tarifs de l'école de musique suite au COVID
- Prise en charge des frais de géomètre dans l'échange de parcelle à Hohwiller
- Prise en charge des frais d'électricité dans le cadre du spectacle 1870 au Bruel
- Décision modificative n°2
- Financement pour l'achat de tapis de judo pour le gymnase
- Subvention pour les associations foncières
- Subventions pour les CCAS

#### 4. PROJETS ET TRAVAUX

- Avenant n°1 pour le marché « installation d'un équipement sportif et d'un terrain de foot synthétique »

#### 5. RESSOURCES HUMAINES

- Modification de la durée hebdomadaire de service des enseignants artistiques
- Validation des heures supplémentaires des élections 2021
- Autorisation de prise en charge des frais de déplacement pour le festival d'Avignon

#### 6. URBANISME

- Dénomination de la rue du lotissement Les Prés Fleuris
- Numérotation des habitations du lotissement Les Prés Fleuris
- Vente de la parcelle 3 rue Meissacker
- Achat des parcelles à l'euro symbolique de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts
- Avis pour la mise en œuvre des études de l'extension de la zone artisanale
- Point d'avancement de l'écoquartier
- DIA

#### 7. DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

### POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Christophe BUSCHE)

**APPROUVE** le compte rendu

- Réunions, rencontres et manifestations

08/06/2021

- Réunion SDEA, DDT, Police de l'eau pour faire un point sur la prévention des coulées de boue à Hohwiller
- Entretien avec M. Luc David de la CCI sur les projets de la commune dans le cadre de l'étude pour la redynamisation des centres bourgs
- Conseil d'école (maternelle) suppression d'une classe
- Réunion de bureau à la communauté de communes
- Départ de l'adjudant-chef David Beill (gendarmerie)

09/06/2021

- Visite de l'entreprise Cefa
- Réunion de préparation des festivités de Noël (programmation)

10/06/2021

- Réunion Syndicat Mixte de la Région de Soultz sous Forêts (déclaration des heures par les associations)

11/06/2021

- Réunion à l'Ehpad (présentation de l'établissement et des projets)
- Réunion de chantier
- Réunion de l'Association Foncière de Soultz-sous-Forêts (rétrocession de chemins à la commune)

13/06/2021

- Réunion de présentation du nouveau groupement de jeunes (JSOF) au club house du football
- Installation du pasteur de Kutzenhausen

14/06/2021

- Formation sur les incivilités contre les élus à la gendarmerie de Wissembourg

15/06/2021

- Conseil d'école (élémentaire), fermeture de classe et problématique des VPI.

16/06/2021

- Entretien avec le président du judo club (renouvellement des tapis et tour judo été)
- Entretien avec Madame Gillet (projet rue de la bergerie)
- Réunion à la CEA Wissembourg (problématique de signalisation)
- Entretien avec le directeur de l'école de musique (facturation des heures de cours)
- Entretien avec Mme Grasser (terrain dans la ZAE)

17/06/2021

- Présentation des manifestations territoire 1870 à Woerth

18/06/2021

- Accueil d'élèves pour la présentation de la mairie et de la fonction de maire
- Réunion de chantier
- Réunion élections départementales à la Saline

20/06/2021

- Élections régionales et départementales (1<sup>er</sup> tour)

21/06/2021

- Anniversaire Edouard Hutt (90 ans)
- Fête de la musique

22/06/2021

- Réunion avec M. Fend (comptoir agricole)
- Présentation d'une implantation possible au niveau des terrains individuels de l'éco quartier

23/06/2021

- Visite du presbytère protestant et description des travaux aux DNA.
- Enterrement de Marie Claire Linck

- Réunion SIVU piscine

24/06/2021

- Intempéries Soultz-sous-Forêts (inondations, coulées de boue)
- Webinaire ATIP67

25/06/2021

- Réunion de chantier

26/06/2021

- Mariage
- journée découverte et recrutement pour les JOSOF pour les jeunes de 4 à 7 ans.

27/06/2021

- Élections régionales et départementales (2<sup>ème</sup> tour)

28/06/2021

- Réunion du CA de l'AMF67

29/06/2021

- Réunion d'urgence sur l'affaissement à l'intersection impasse des 7 fontaines et la rue Deutsch

30/06/2021

- Réunion du conseil de discipline au SIS 67 (jury)
- Départ à la retraite de Mme Gaulard

01/07/2021

- Départ du Capitaine Lagarrigue (gendarmerie)
- Réunion arpentage éco quartier avec le géomètre

02/07/2021

- Entretien avec le président du VCNA pour le grand prix de Soultz-sous-Forêts (validation des circuits)
- Entretien avec M. Alphonse Brauener (subventions rénovation)
- Réunion de chantier
- Visite d'entreprises avec l'Amicale des Maires du pays des Énergies de la Terre

03/07/2021

- Anniversaire de M. Willy Weisslocker (80 ans report du 27/06/2021)
- 50 ans du club de football de Drachenbronn

04/07/2021

- AG du HBCSK (changement de président)
- Anniversaire de Mme Loehr (97 ans)
- Anniversaire de M. Paul Mammosser (94 ans)

## POINT 2 AFFAIRES GENERALES

- Organisation du 13 juillet

Il est proposé de reprendre les mêmes principes que lors de l'édition 2020.

- Organisation d'une cérémonie sous le forum à 19h avec remise des diplômes et des bons ;
- Discours du maire en présence des officiels à 20h
- Organisation d'un verre de l'amitié dans le respect des gestes barrières, soit à l'intérieur, soit dans le jardin de la saline
- Feu d'artifice

L'omacsl devra s'assurer de pouvoir servir les personnes à table (limite de 6 personnes par tables) car il est interdit de rester debout et de consommer directement au bar

- Organisation de la Kirwe

Il est proposé de reprendre les mêmes principes que lors de l'édition 2020. Se pose toutefois la question de l'organisation du lundi de la Kirwe.

## POINT 3 AFFAIRES FINANCIERES

- Fixation des tarifs de la Saline pour la saison 2021-2022

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération DCM 2021-48 du 12 avril 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** les modifications de présentations des tarifs de la saison culturelle 21/22 et les autres tarifs, applicables au relais culturel la saline, comme suit,

### Les tarifs de la saison culturelle

		Adulte	Réduit*	Jeunes* Social*
Billetterie Classique	<b>TARIF A</b> Spectacle tout public	14 €	12 €	6 €
	<b>TARIF B</b> Spectacle jeune public	6 €		
	Spectacle scolaire maternelle et élémentaire	6 €	6 €	5 € 7 € avec le bus
Tarifs spéciaux hors	My Land	18€	10€	
	Spectacle de la KDB	13 €	11 €	6 €

		<b>SUPPRESSION HISTOIRE D ART</b>		
<b>Abonnements</b>	Revue de la Choucrouterie	23 €	21 €	6 €
	Classique 4 spectacles + 1 offert **	44 € (spectacle supplémentaire à 11 €)		
	Libre 4 spectacles + 1 offert **	44 € (spectacle supplémentaire à 11 €)		
	Jeunes 4 spectacles + 1 offert **			20 € (Spectacle supplémentaire à 5 €)

\*Tarifs réduits : abonnés aux scènes du Nord, groupe de plus de 10 personnes

\*Tarifs jeunes : jusqu'à 25 ans

\*Tarifs social : chômeur, personne en situation de handicap

\*\* Les spectacles suivants ne sont compatibles avec l'offre 1 spectacle offert dans le cadre des abonnements : Revue de la choucrouterie, Micky et Addie, My Land

### **Les autres tarifs - Sur grand écran**

**(Billets vendus exclusivement à La Saline)**

	Adulte	Réduit***	Jeune
Cinéma	5 €		3 €*
Ciné des petits	6 €		4 €*
Opéra	11 €		6 €**
Connaissance du Monde <b>Renommé : CINE CONFERENCE</b>	7.5 €	6.50 €	4.50 €*

\*Jusqu'à 15 ans

\*\* jusqu'à 25 ans

\*\*\* Tarifs réduits : Dans le cadre de l'abonnement aux 4 projections **ciné conférence**

- **Fixation des tarifs de la Kirwe 2021**

Dans un premier temps, il est proposé au conseil municipal de reprendre les tarifs afférents à la Kirwe tels qu'ils avaient été votés en 2019.

Ensuite, étant donné la faible fréquentation constatée lors de l'édition 2020 de la Kirwe, en raison de la crise sanitaire, il est proposé d'appliquer un demi-tarif aux forains ayant participé à l'édition 2020. En effet, un tarif plein avait été facturé malgré le peu d'entrée.

**VU** la délibération du conseil municipal du 5 juin 2019 fixant les tarifs de la Kirwe ;

**CONSIDERANT** la faible fréquentation de l'édition 2020 de la Kirwe en raison de la crise sanitaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de maintenir les tarifs conformément à la délibération du 5 juin 2019

**DECIDE** d'appliquer une réduction de 50% sur le montant dû en 2021 pour les forains ayant participé à l'édition 2020 de la Kirwe.

- **Fixation des tarifs de l'école de musique suite au COVID**

Lors du second trimestre 2020-2021 de l'école de musique, différents cours ont fait l'objet d'une ou plusieurs annulations :

- 3 cours d'éveil musical
- 2 cours de piano assurés par Mme KRIEGER
- Annulation totale de la chorale adulte

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de fixer une réduction par séance annulée. Cette réduction sera appliquée au montant du par trimestre. Etant donné que 10 cours étaient prévus pour le second semestre, une réduction de 10% par cours annulé sera appliqué sur le montant de la redevance.

**VU** la délibération du conseil municipal du 12 avril 2021 fixant les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2020-2021 à compter du second trimestre ;

**CONSIDERANT** les annulations de cours en raison de la pandémie covid-19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de fixer des réductions pour cours annulés comme suit :

- Eveil musical : 30% de réduction
- Cours de piano assurés par Mme KRIEGER dans le cadre de la formation musicale avec instrument ou chant : 20% de réduction
- Chorale adulte : réduction complète

- **Prise en charge des frais de géomètre dans l'échange de parcelle à Hohwiller**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prise en charge des frais de géomètre dans le cadre de l'échange de parcelle avec Muller à Hohwiller.

Le montant de la facture des frais est de 948 euros, il est proposé de prendre en charge 474 euros sous forme de remboursement à Monsieur Muller, car ce dernier a déjà réglé la facture.

**VU** le code général des collectivités territoriales

**VU** la délibération du 10 mai 2021

**CONSIDERANT** la demande de régularisation de Monsieur MULLER

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de procéder à la régularisation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de prendre en charge les 474 euros de la facture du géomètre

**DECIDE** de remboursement Monsieur Muller directement pour les frais engagés

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

- **Prise en charge des frais d'électricité dans le cadre du spectacle 1870 au Bruel**

Dans le cadre de l'organisation du spectacle « La Traversée du Temps » par l'association Soultz Imagin, la commune est sollicitée pour la prise en charge du branchement électrique nécessaire au déroulement des représentations. Le coût du branchement électrique est estimé à environ 10.000€.

Par conséquent, au regard de la subvention numéraire déjà versée à l'association (12.000€), et en cas d'accord du conseil municipal pour la prise en charge du branchement électrique, qui constituerait une subvention en nature, il sera obligatoire de conclure une convention d'objectifs entre l'association Soultz Imagin et la commune de Soultz-sous-Forêts, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000. En effet, « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil défini par décret de 23.000€, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée »

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge directe du branchement électrique, ce qui constituerait une subvention en nature pour l'association Soultz Imagin.

La délibération suivante serait à prendre

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 ;

**VU** la délibération 2020-18 du conseil municipal du 5 février 2020, attribuant une subvention exceptionnelle de 12.000€ à l'association Soultz Imagin pour l'organisation du spectacle « La Traversée du temps » dans le cadre des festivités 1870

**CONSIDERANT** la demande de subvention en nature pour la prise en charge par la commune du branchement électrique pour l'organisation du spectacle « La Traversée du temps » ;

**CONSIDERANT** le montant cumulé des subventions et la nécessité de conclure une convention avec l'association Soultz Imagin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 20 voix pour et 3 voix contre (Michel MATHES, Valérie MESJNAROWSKI et Christian KLIPFEL)

**DECIDE** de prendre en charge les frais relatifs au branchement électrique pour l'organisation du spectacle « La Traversée du temps »

**AUTORISE** M. le Maire à conventionner avec l'association Soultz Imagin

- **Décision modificative n°2**

Des crédits supplémentaires d'un montant de 22.000€ sont à inscrire au compte 1641 « emprunts et dettes assimilées » suite à la décision du conseil municipal de retenir la proposition de financement du Crédit Agricole, qui ne proposait la franchise de remboursement en capital escomptée. En contrepartie, 22.000€ sont déduits du compte 2151 « réseaux de voirie » dans la mesure où l'opération « réalisation d'une piste cyclable rue de Seltz » ne sera finalement pas effectuée en 2021.

D'autre part, des crédits sont également ajoutés afin de réaliser des opérations d'ordre relatives à de la gestion patrimoniale (cession de deux tours à mangas à la bibliothèque de Surbourg / reprise de frais d'études en immobilisation). Ces opérations sont sans conséquences sur les dépenses et recettes réelles.

**VU** l'instruction budgétaire M14 ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 10 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021 ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 10 mai 2021 approuvant la décision modificative n°1 au BP 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** la décision modificative n°2 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	720,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7761 : Différences sur réalisations (négatives) transférées en invest.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	720,00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>720,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>720,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>720,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>720,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-192 : Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0,00 €	720,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2184 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	720,00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>720,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>720,00 €</b>
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	4 766,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 766,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 766,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 766,00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2151 : Réseaux de voirie	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>27 486,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 486,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 206,00 €</b>		<b>6 206,00 €</b>

- **Financement pour l'achat de tapis de judo pour le gymnase**

La commune souhaite acquérir des tapis de judo pour le dojo du complexe sportif. Un devis a été établi par l'entreprise PASS'SPORT : Pour 26 tapis, le prix unitaire est de 72,63€ HT et pour 52 tapis, le prix unitaire est de 69,83€ HT.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le nombre de tapis à financer.

**CONSIDERANT** le devis établi par l'entreprise PASS'SPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de financer l'achat de 52 tapis de judo pour le dojo du complexe sportif

- **Subvention pour les associations foncières**

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les montants alloués en 2019 et de voter ces subventions comme suit :

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>TYPE DE SUBVENTION</b>	<b>MONTANT (en €)</b>
AF DE SOULTZ-SOUS-FORETS	Fonctionnement 2021	2 975,00
AF DE HOHWILLER	Fonctionnement 2021	500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** les propositions de subventions aux Associations Foncières de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller.

**PRECISE** que ces subventions seront imputées en 65737.

- Subventions pour les CCAS

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les montants alloués en 2019 et de voter ces subventions comme suit :

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>TYPE DE SUBVENTION</b>	<b>MONTANT (en €)</b>
CCAS DE SOULTZ-SOUS-FORETS	Fonctionnement 2021	<b>1 500,00</b>
CCAS DE HOHWILLER	Fonctionnement 2021	<b>500,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité

- **APPROUVE** les propositions de subventions au CCAS de Soultz-sous-Forêts et au CCAS de Hohwiller.
- **PRECISE** que ces subventions seront imputées en 657362.

#### **POINT 4 PROJETS ET TRAVAUX**

- Avenant n°1 pour le marché « installation d'un équipement sportif et d'un terrain de foot synthétique »

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

**VU** le marché public conclu le 7 avril 2021 pour un montant de 359.392,00€ HT avec l'entreprise PONTIGGIA pour le lot 01 « plateforme football / couloirs athlétisme / aire de lancer » » dans le cadre de la réalisation d'un équipement sportif avec terrain de football en surface synthétique ;

**CONSIDERANT** le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour la pose d'un mur de soutènement, pour une plus-value totale de 7.465,00€ HT

**CONSIDERANT** que les modifications induisent une augmentation de 2,08% du montant du marché initial ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, 3 voix contre Michel MATHES, Valérie MESJNAROWSKI et Christian KLIPFEL et une abstention (Alfred RINCKEL)

**APPROUVE** la modification n°1 du lot 01 pour un montant total de de 7.465,00€ HT

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

#### **POINT 5 RESSOURCES HUMAINES**

- **Modification de la durée hebdomadaire de service des enseignants artistiques**

Depuis le 17 mai 2021 un élève a changé de professeur de batterie, les DHS doivent être modifiées, le nombre d'élèves inscrits ayant changé.

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELON
<b>Assistants d'enseignement artistique non titulaires</b>			
Batterie	7h00	IB 397- IM 361	4
<b>Batterie</b>	4h00	IB 379- IM 349	<b>2</b>

Les déclarations de vacance de postes sont effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

**VU** le code général des collectivités

**VU** la loi du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster la durée hebdomadaire de service en fonction du nombre d'élève

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la fixation des rémunérations de l'assistant d'enseignement artistique de 2<sup>e</sup> classe, telle que proposée.

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats.

- **Validation des heures supplémentaires des élections 2021**

**VU** le code général des collectivités

**VU** la loi du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux

**CONSIDERANT** les tâches de secrétariat effectuées par les agents au sein des bureaux de vote

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** les heures supplémentaires comme suit :

Heures de dimanche : 20 et 27 juin 2021

#### Heures supplémentaires de dimanche :

	DIMANCHE 20-06	DIMANCHE 27-06	TOTAL
HENTSCH Valérie	18H00-20H15	18H00-20H00	4H15
GORSY Adeline	18H00-20H45	15H00-20H00	7H45

#### Heures complémentaires

	DIMANCHE 20-06	DIMANCHE 27-06	TOTAL
HEBTING Muriel	18H00-20H15	18H00-20H00	4H15
STRASSEL Catherine	18H00-20H15	18H00-20H00	4H15

**AUTORISE** M. le Maire à procéder au paiement des heures supplémentaires

- Autorisation de prise en charge des frais de déplacement pour le festival d'Avignon

Emilie KELLER et Sabine MAURER, dans le cadre de leurs fonctions au relais culturel la Saline, participeront au festival d'Avignon du 8 au 12 juillet 2021. En application de l'article 7.1 du décret 2001-654 du 19/07/2001, il est proposé pour tenir compte des conditions particulières des possibilités d'hébergement pendant le festival d'Avignon, d'appliquer une règle dérogatoire au taux d'indemnité de missions.

Il est proposé que la collectivité prenne en charge ses frais de missions sur la base suivante :

- Frais de transport sur la base d'un billet de train en 2<sup>ème</sup> classe aller-retour Soultz-sous-Forêts/ Avignon
- Frais d'hébergement (4 nuits) pour un montant maximum de 90€ par nuit petit déjeuner compris
- Frais de restauration sur la base de deux repas par jour à 15.25€ par repas au maximum., au tarif en vigueur
- Frais d'inscription au festival d'AVIGNON OFF dans la limite de 25€

Les remboursements des frais de transport d'hébergement, de repas et d'inscription se feront sur présentation des justificatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Mesdames KELLER Emilie et MAURER Sabine à participer au festival d'Avignon 2021

**APPROUVE** les modalités de prise en charge par la commune de Soultz-sous-Forêts.

#### **POINT 6 URBANISME**

- Dénomination de la rue du lotissement Les Prés Fleuris

Il est proposé de nommer la rue selon deux options :

### **Option 1 : attribuer la rue à une famille ou un personnage :**

- Comme « rue des Princes de Rohan – Soubise »

Les Fleckenstein ont depuis très longtemps une rue à leur nom et lignée. Les Rohan qui leur ont succédé, ont été oubliés. Ils ont été seigneurs de Soultz de 1720 à 1787 soit durant 67 ans. Pendant cette période, la nef de l'église protestante a été reconstruite (1730) et les réparations de l'incendie de 1719 effectuées. Ils ont nommé le bailli Geiger et donné l'accord pour la construction de son château. Enfin par leur influence auprès du Roi de France, ils ont protégé Soultz.

Le premier fut Hercules-Mériadec Prince de Rohan-Soubise, neveu du cardinal évêque de Strasbourg seigneur de Soultz de 1720 à 1749 année de son décès. Il commandait à Versailles la garde personnelle du Roi. Lui succéda son petit-fils, Charles de Rohan-Soubise, Maréchal de France, seigneur de Soultz de 1749 à 1787.

- Autre possibilité : "rue Nicolas-Marie Tirant de Bury"

né le 8 mai 1781 à Langres, Polytechnicien 1798, Officier d'artillerie décoré de la Légion d'honneur, maire de Soultz de 1815 à 1825, décédé à 46 ans à Strasbourg le 7 novembre 1825. Son épouse Sophie Roesch-Hohlenfeld décéda à Soultz le 21 février 1829 également âgée de 46 ans... Il eut la lourde tâche de redresser la situation communale après la Révolution et l'Empire et de réorganiser la municipalité.

### **Option 2 : songer également à un nom de lieu ou d'une activité disparue :**

- Ainsi on pourrait envisager "rue du Kleinwald" pour rappeler l'existence autrefois d'une surface boisée qui s'élevait au bout de cette section du cadastre (emplacement de la géothermie) et qui fut un des bois qui justifia l'appellation "sous-forêts" Cette forêt communale a été sacrifiée pour offrir les traverses ferroviaires à la compagnie de chemin de fer et obtenir ainsi le passage du train à Soultz.
- Ou encore : "rue de la raffinerie" pour évoquer l'existence d'une raffinerie à Soultz, d'abord concurrente à Pechelbronn puis rachetée par ce dernier, elle en devint complémentaire. Elle a fonctionné sur le terrain Comptoir Agricole - Afpa de 1888 à 1920-22. Il en existe des photos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

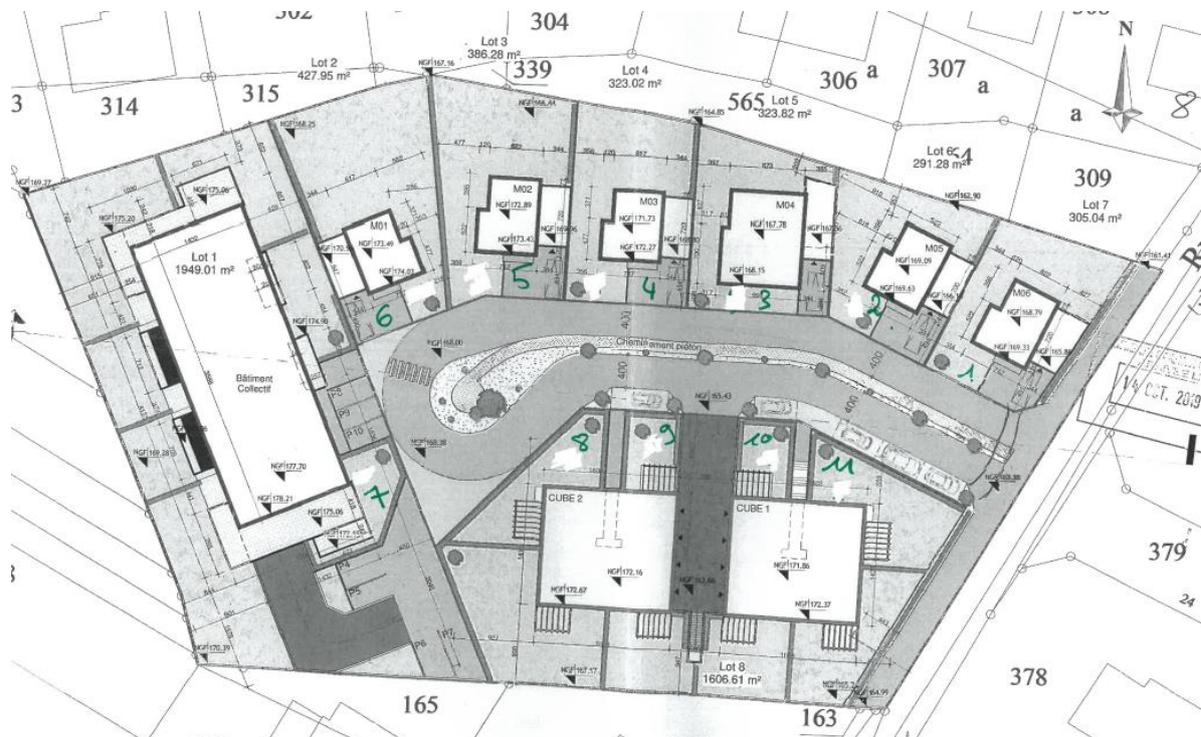
**DECIDE** de nommer la rue du lotissement Les Prés Fleuris rue « Kleinwald »

- Numérotation des habitations du lotissement Les Prés Fleuris

Les habitations du lotissement les Prés Fleuris doivent être numérotées. Monsieur le Maire propose d'attribuer une numérotation de 1 à 11. Les habitations seront numérotées dans la continuité de 1 à 11.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de la numérotation du lotissement comme suit :



- **Vente de la parcelle 3 rue Meissacker**

Le point est reporté à une prochaine séance dans la mesure où il est soumis à l'avis de l'Electricité de Strasbourg

- **Achat des parcelles à l'euro symbolique de l'association foncière de Sultz-sous-Forêts**

La commune de Sultz-sous-Forêts souhaite obtenir la maîtrise foncière à proximité du chemin qui longe la propriété de Brauner Claude ; à cet effet certaines parcelles doivent faire l'objet d'un achat à l'association foncière.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- Section 37 parcelle 484 superficie 344m<sup>2</sup>
- Section 37 parcelle 490 superficie 90m<sup>2</sup>
- Section 37 parcelle 491 superficie 2m<sup>2</sup>

- Section 37 parcelle 492 superficie 17m<sup>2</sup>

Le conseil d'administration de l'association foncière s'est prononcé pour la cession de ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'achat à l'euro symbolique des parcelles 484, 490, 491, 492 sections 37 à l'association foncière de Soultz-sous-Forêts

**DECIDE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

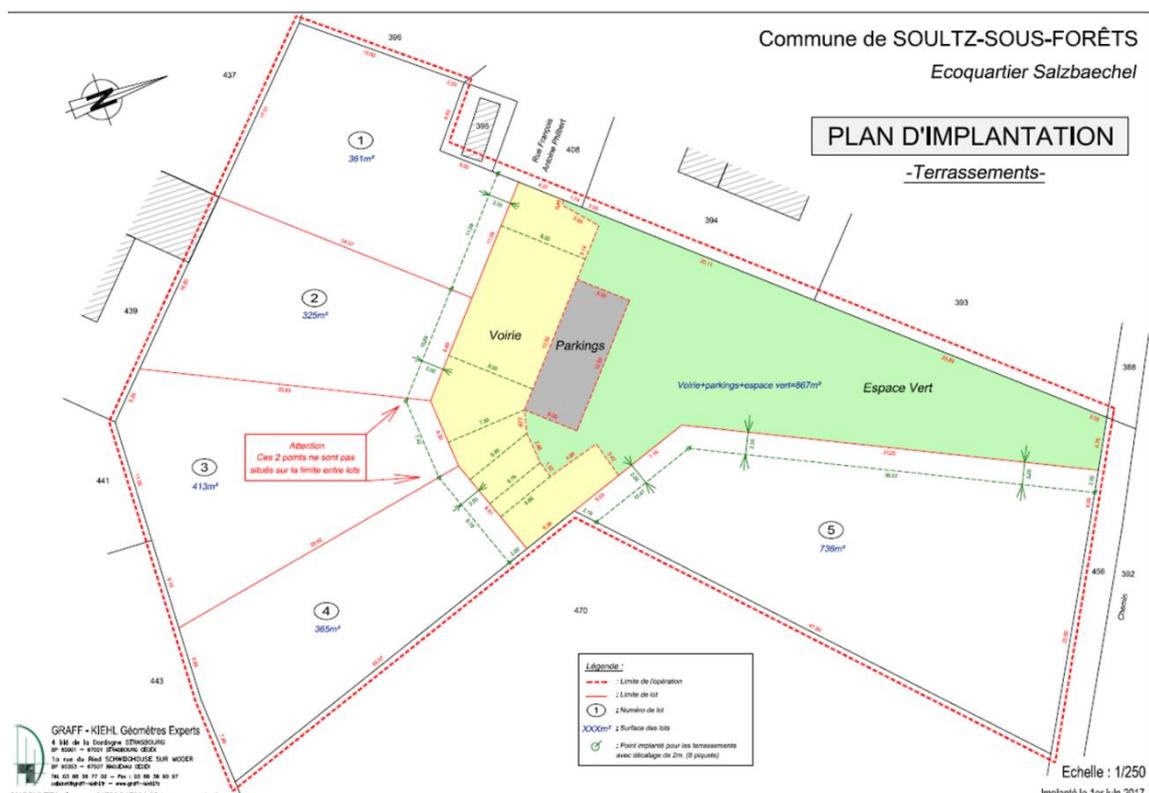
- Avis pour la mise en œuvre des études de l'extension de la zone artisanale

Avis du Conseil Municipal sur la possibilité donnée à la communauté de commune de faire les premières démarches pour une extension de la ZAE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'émettre un avis favorable

- Point d'avancement de l'écoquartier



Le découpage parcellaire proposé par le géomètre, en fonction du projet initial, est présenté par Monsieur le Maire.

La question de la gestion des déchets est soulevée par les conseillers, Monsieur Mammosser précise qu'une aire de retournement n'est pas dans la logique de l'écoquartier. Monsieur Albouy propose de mettre en œuvre un point de regroupement.

Monsieur le Maire précise que cette problématique sera prise en compte et qu'une plaque d'assainissement devra également être réajuster.

- DIA

## **POINT 7 DIVERS**

- Prochaines réunions et manifestations

07/07/2021 : Jury national fleurissement à Hohwiller

07/07/2021 : Conseil communautaire

09/07/2021 : Distribution du bulletin municipal

12/07/2021 au 16/07/2021 : Travaux rue de Seltz et intersection Rue Dr Deutsch et impasse des 7 fontaines

12/07/2021 : Permanence du député Reiss à Soultz-sous-Forêts

13/07/2021 : Cérémonie fête nationale

15/07/2021 : Réunion avec les habitants de la rue Muntz

16/07/2021 : Inauguration du chemin des cîmes

21/07/2021 : Passage commission fleurissement à Soultz-sous-Forêts et Hohwiller

22/07/2021 : Réunion CCID

29,30,31 /07/2021 et 01,05,06,07 /08/2021 : Spectacle « La traversée du temps » au parc du Bruehl

08/08/2021 : 100ème Anniversaire FCS

09/08/2021 : Tour Judo été sous le forum

22/08/2021 : Grand prix de Soultz-sous-Forêts organisé par le VCNA

du 27/08/2021 au 30/08/2021 : Kirwe

05/09/2021 : Forum des associations dans le Bruehl

06/09/2021 : Prochain Conseil Municipal

La séance est levée à 22h28